

AVANT-PROPOS

Mes Chers Compatriotes !

Le changement tant rêvé pour le Congo est en marche. Ensemble, nous lui avons offert une perspective réelle par la mise en œuvre de la « Nouvelle Esperance » projet de société que je vous ai proposé en 2002 et qui a reçu votre approbation pour le septennat qui s'achève maintenant.

Grace à la Nouvelle Esperance, en effet, le Congo est en paix et en sécurité. Il est stable. Il n'est un mystère pour personne que rien de significatif, de bonne facture et de durable n'aurait pu se réaliser sans la paix, la sécurité et la stabilité. Avec ces acquis fondamentaux, tout dans notre pays est redevenu possible. Les horizons, bouchés après la période de cendres et de sang que le Congo a connue, sont de nouveau ouverts. L'espoir d'un avenir meilleur a repris corps.

Les horizons, bouchés après la période de cendres et de sang que le Congo a connue, sont de nouveau ouverts. L'espoir d'un avenir meilleur a repris corps.

L'espérance d'une vie meilleure, éteinte hier, est à nouveau ravivée. Entre 2002 et 2009, grâce à la paix, à la sécurité et à la stabilité, grâce donc à la Nouvelle Esperance, nous avons reconstruit les bases d'un Etat souverain, respectable et respecté. Nous avons posé les jalons solides de l'Etat de droit ; d'une économie qui tend à se diversifier et à se moderniser ; d'une société paisible, à la cohésion retrouvée et à la solidarité émergente.

Nous avons amorcé l'œuvre de maillage de l'ensemble du pays en infrastructures de base. Nous avons déclenché le désendettement de l'Etat en accord avec les institutions de Bretton Woods et poursuivi la restructuration du système financier national. Nous avons contribué activement à l'intégration sous-régionale, travaillé au positionnement et au rayonnement du Congo sur la scène internationale. C'était le travail nécessaire, obligatoire à faire dans un pays qui courrait le risque sérieux d'implosion. Un pays déstructuré qui avait perdu foi en lui-même et auquel il fallait donner les raisons et les moyens d'espérer de nouveau.

Ce travail, nous l'avons fait ensemble. C'est ensemble que nous devons le poursuivre, avec l'exigence de suite et de cohérence, afin qu'il n'y ait ni rupture, ni désagrégation de nos choix essentiels et de notre démarche solidaire vers la réalisation de notre destin commun.

Soucieux de cette cohérence, j'ai résolu d'ajouter à la Nouvelle Esperance, en grande partie déjà concrétisée, une ambition nouvelle : la modernisation et l'industrialisation du pays.

Dans cette perspective, l'œuvre entamée dans le cadre de la Nouvelle Esperance sera poursuivie et achevée. Ce qui n'a pas été suffisamment développé ou n'a pas encore été mis en chantier le sera, grâce à l'action de modernisation et d'industrialisation du pays, conçue pour affronter les effets déstabilisateurs de la récession économique mondiale en cours, jugée unanimement très sévère.

Moderniser et industrialiser le pays c'est aussi ce que je retiens comme projet mobilisateur de la nation pour les années 2009 à 2016. C'est le chemin d'avenir, au bout duquel il y aura la prospérité, le mieux-vivre, et le mieux-être de chacun et de tous.

La continuité et la nouvelle impulsion qui caractérisent ce projet convergent vers une même ambition forte : celle de faire du

Congo, à l'horizon 2016, un pays profondément transformé. Un pays modernisé et attractif, appelé à devenir un important producteur de biens et services, un pays compétitif et créateur dynamique d'emplois, un pays intègre à lui-même, à la sous-région, au continent et au monde.

Notre pays, j'en suis convaincu, ne peut aller au développement par une voie différente et contraire.

Le chemin d'avenir que je vous propose, mes chers compatriotes, vise à répondre à l'urgence sociale et à l'exigence du développement global de notre pays.

C'est une vision porteuse d'une espérance toujours plus forte : celle de la renaissance multisectorielle de notre pays, pour consolider sa place dans le concert des nations émergentes modernes. C'est une ambition qui m'habite et qui vous interpelle, en même temps qu'elle requiert la participation collective, pour se transformer en résultats palpables, dans notre quotidien. Le chemin d'avenir que je vous invite à suivre, c'est la voie de l'expérience et de la sagesse. C'est une dynamique pour approfondir le changement en cours. C'est le projet qu'il faut pour transporter le Congo de l'espérance à la prospérité.

Denis SASSOU N'GUESSO

INTRODUCTION

L'espérance retrouvée, après la mise en œuvre de la Nouvelle Espérance, les populations exigent aujourd'hui une plus forte amélioration de leurs conditions de vie, plus d'emplois décents, de meilleurs établissements scolaires et sanitaires, plus de sécurité sur tous les plans,... tout ce que l'on a dans les sociétés dites développées.

Depuis 2008 a éclaté une crise financière, dans les principaux pays industrialisés, qui s'est transformée rapidement en une sévère crise économique mondiale, avec les effets néfastes que l'on connaît. C'est dans ce contexte de récession mondiale qu'il faut apporter les réponses appropriées à la forte demande sociale nationale et à l'exigence de poursuivre la transformation heureuse du pays, amorcée depuis 1997.

Le chemin qui conduit à la prospérité, en tenant compte de toutes les contraintes et pesanteurs actuelles, passe nécessairement par la modernisation et l'industrialisation du pays. C'est avec la modernisation que seront créées toutes les conditions favorables au développement. Et, c'est avec l'industrialisation que s'installera une croissance régulière de nature à consacrer à jamais le développement de notre pays.

Telle sera l'essence du chemin d'avenir, projet de société devant faire passer le Congo de l'espérance à la prospérité.

I/ LA MODERNISATION DU PAYS

Moderniser le pays, c'est promouvoir les valeurs favorables au développement, c'est desserrer l'étouffement des contraintes sociétales, structurelles, institutionnelles, sociales, économiques et physiques paralysantes, des contingences qui bloquent l'accès au développement.

Moderniser le Congo c'est mettre en œuvre des actions fortes qui transforment en profondeur notre pays, son mode de vie et sa gestion.

1. PROMOUVOIR LES VALEURS FAVORABLES AU DEVELOPPEMENT

Il est de la responsabilité de chacun et de tous d'améliorer sans cesse la société dans laquelle nous vivons.

De la bonne mise en application par tous des valeurs et principes fondamentaux, qui sont à la base du développement, dépend le devenir de notre pays.

Aussi, durant le nouveau septennat, je m'emploierai davantage à :

- affirmer la dignité prééminente de la personne humaine ;
- articuler liberté et responsabilité, égalité des chances et équité, propriété privée et solidarité, droits individuels et justice ;
- privilégier en toute circonstance l'intérêt général et le bien commun ;
- replacer la valeur travail au centre des priorités collectives et individuelles. Il s'agira d'appuyer fortement, d'une part, les actes collectifs de production des idées, de biens et de services utiles à la société et, d'autre part, la quête et l'exercice individuel du travail, l'esprit d'entreprise, le goût de l'effort, la discipline, le dévouement, la rigueur et l'excellence au travail ainsi que l'accomplissement personnel par le travail ;
- développer l'esprit patriotique et civique, en investissant dans l'éducation civique, au sein des populations pour qu'elles aient une meilleure considération du pays, de ses lois et règles, des biens publics et collectifs ;
- encourager l'intégrité, la loyauté, l'amour du travail bien fait et la culture de l'excellence ;
- assurer la promotion par le mérite ;
- exiger l'adoption et la stricte application des codes de déontologie ou d'éthique par les différentes professions dont les activités ont un impact non négligeable sur la vie des autres ;
- aider particulièrement la presse à faire montre d'esprit de responsabilité, de recherche et d'analyse, à participer à la formation de l'esprit critique des Congolais et au règne de la transparence et de la bonne gouvernance ;
- faire respecter par tous, les lois et règlements en vigueur dans le pays ;
- réaffirmer, par la pratique quotidienne des services administratifs, le caractère impersonnel de l'Etat ;

- asseoir en tout lieu et de tout temps l'autorité de l'Etat ;
- enraciner la solidarité nationale de sorte que le paiement des impôts et des cotisations sociales ou le don pour une bonne cause participent de la vie normale des citoyens ;
- combattre l'injustice, l'arbitraire et le favoritisme dans les administrations et établissements publics ;
- faire sanctionner plus sévèrement la corruption, la concussion et autres malversations ainsi que tout manquement aux règles et à l'éthique établies.

2. MODERNISER L'EDUCATION NATIONALE

Une population éduquée, dont une partie est bien formée dans différents domaines tels ceux des sciences, des technologies et des techniques, est une population préparée à accélérer le développement de son pays. D'où l'importance que j'accorde à la modernisation de l'éducation.

Durant le nouveau septennat, des sommes plus importantes, que celles affectées naguère au système éducatif, seront investies dans l'éducation de base, l'enseignement technique et professionnel, la formation qualifiante, l'apprentissage et à l'université, en vue de :

- augmenter les capacités physiques d'accueil des jeunes Congolais à l'école primaire, au collège, au lycée, dans les centres de formation et à l'université ;
- mieux équiper les structures éducatives à tous les niveaux ;
- garantir l'accès obligatoire à l'enseignement de tous les enfants, dans des bonnes conditions ;
- multiplier les lycées et les instituts supérieurs d'excellence pour former des élites dans divers domaines ;
- généraliser l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans l'enseignement supérieur et les introduire dans les cycles primaire et secondaire ;
- étendre plus largement l'enseignement technique et professionnel ;
- promouvoir la formation qualifiante dans les centres publics et privés appropriés, en relation avec les entreprises qui offrent régulièrement des emplois ;
- développer l'apprentissage auprès de maîtres artisans et en entreprise, avec des contrats Etat-entreprises et les stages de préparation à l'emploi ;
- densifier l'enseignement supérieur par la création, sur toute l'étendue du territoire national, des filières en rapport aux besoins du développement ;
- assurer l'alphabétisation et l'acquisition des connaissances scientifiques de base au profit d'adolescents et d'adultes non lettrés ;
- instaurer l'enseignement de l'éducation civique dans les cycles préscolaire, primaire et secondaire ;

- créer les centres publics ou soutenir les centres privés de formation continue visant à accroître les capacités d'adaptation, de la population active, au changement ;

- renforcer les capacités des enseignants et relever la qualité de l'enseignement.

3. MODERNISER L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

L'effort de modernisation de l'appareil d'Etat qui a été relancé en 2002 dans certaines administrations, comme celle des finances, sera prolongé à l'ensemble de l'administration publique. L'informatisation, l'équipement adéquat, le renforcement de la bonne gouvernance et de la décentralisation, la réforme du cadre juridique de la fonction publique et la valorisation des ressources humaines de l'Etat seront les principaux axes de la poursuite de cette modernisation.

a/ Informatiser et mieux équiper l'administration publique

Pour cela, il importera de :

- adopter et exécuter un plan de l'informatisation de l'administration publique ;
- équiper, année après année, les différentes administrations pour une plus grande efficacité de celles-ci.

b/ Conforter la bonne gouvernance et la transparence

Il s'agira de :

- appliquer, avec beaucoup plus de rigueur, toutes les dispositions législatives et réglementaires, portant sur la bonne gouvernance et la transparence, qui sont en vigueur ;
- obliger les administrations rendant des services lucratifs et tous les comptables publics à tenir une comptabilité rigoureuse et à jour, organiser l'audit de leurs comptes et publier les rapports d'audit ;
- réactiver tous les mécanismes de contrôle (administratif, technique et financier) des organes de l'Etat et des actes de leur personnel ;
- réanimer les commissions de discipline de la fonction publique et des établissements publics ;
- élaborer et mettre en œuvre des règles complémentaires concourant à plus de transparence et à meilleure conduite des affaires publiques ;
- renforcer l'arsenal juridique punissant les comportements déviants des fonctionnaires et employés des établissements publics ;

- porter systématiquement devant les tribunaux les affaires de malversation et les autres délits commis dans la fonction publique ;
- donner des consignes de sévérité aux magistrats statuant sur les délits commis dans l'administration publique.

c/ Réformer le cadre juridique de la fonction publique d'Etat

- Faire évoluer le statut général de la fonction publique en y introduisant, entre autres, l'avancement au mérite, l'organisation systématique de tests et concours pour l'occupation de certains postes, la nouvelle grille simplifiée de salaires et les éléments nouveaux de motivation de fonctionnaires ;
- mieux encadrer, dans le nouveau statut général de la fonction publique, les aspects traités dans les statuts particuliers de personnels de l'Etat ;
- établir des règles et critères objectifs d'évaluation de fonctionnaires, faire auditer régulièrement le système d'évaluation par de cabinets de réputation internationale.

d/ Valoriser les ressources humaines de l'Etat

- Mettre en place au préalable, au ministère de la fonction publique, une base d'information fiable fournissant des données exactes sur les effectifs de personnels de l'Etat, leur répartition entre différents services administratifs et par catégorie professionnelle ;
- organiser un système de formation continue pour tous les personnels de l'Etat ;
- améliorer la gestion de personnels en instituant la notation au mérite accompagnée de meilleures perspectives de carrière ;
- arrêter, pour certains corps d'Etat, une structure de salaires de cadres suffisamment intéressante pour attirer et retenir un personnel hautement qualifié.

e/ Renforcer la décentralisation

- Programmer sur les sept ans à venir et accompagner, par tous les moyens nécessaires requis par la Loi, le transfert effectif des compétences de l'Etat aux administrations décentralisées ;
- réformer la fiscalité, au début du nouveau mandat, de manière à garantir

des ressources pérennes aux administrations décentralisées ;

- veiller durant tout le mandat à encourager les initiatives des collectivités locales susceptibles de créer en plus grand nombre les richesses et les emplois dans les différentes localités du pays;

- rendre opérationnelle la fonction publique territoriale.

4. MODERNISER LA JUSTICE

Gardienne et protectrice des libertés individuelles et collectives, la justice est aussi garante des investissements tant nationaux qu'étrangers. Une bonne justice contribue à créer à la fois la sérénité pour chacun, la confiance dans les institutions du pays et entre agents économiques, l'environnement propice aux affaires, la sécurité des investissements et la croyance en l'avenir.

C'est pourquoi je m'engage à :

- établir une nouvelle carte judiciaire du pays, rapprochant le plus possible la justice des citoyens ;
- doter la justice de moyens supplémentaires, année après année, en vue de son adaptation continue aux impératifs d'une justice moderne ;
- poursuivre en amplifiant la moralisation de l'ensemble du corps judiciaire ;
- consolider l'indépendance de la justice en continuant de la débarrasser de toute forme d'influence, qu'elle soit familiale, professionnelle, financière, morale ou politique ;
- améliorer les conditions de travail des personnels de la justice.

5. MODERNISER LA FORCE PUBLIQUE

En dépit des grands efforts mis en œuvre depuis 1997 et accentués dans le cadre de la Nouvelle Espérance, pour reconstruire la force publique, beaucoup reste à faire.

En raison de l'ampleur de la tâche, une loi de programmation sur dix ans sera nécessaire pour :

- équiper toutes les composantes de l'armée (air, mer, terre, gendarmerie) et de la police nationales du matériel conforme aux standards internationaux de garantie minimale de défense nationale, de protection des citoyens et des biens ;
- mettre en place les moyens, les méthodes de formation et d'encadrement permanent des agents de la force publique qui leur permettent d'assurer convenablement leurs missions nationales et de contribuer efficacement à la paix, à la lutte internationale contre le terrorisme et autres menaces internationales ;
- améliorer de façon substantielle les conditions de vie et de travail des agents de la force publique. Cette nécessaire modernisation de la force publique s'accompagnera de la restauration de l'éthique et des valeurs qui font un bon soldat.

6. MODERNISER LA VIE POLITIQUE NATIONALE

L'œuvre de modernisation et d'industrialisation dans laquelle j'entends engager le pays ne produira pleinement les effets escomptés que si elle se déroule dans un contexte politique et social apaisé. Cela appelle en amont des obligations.

a/ Poursuivre la mise en œuvre des initiatives susceptibles de rendre irréversibles la paix et le processus démocratique

Il sera question de :

- instituer, à compter de la rentrée scolaire 2010- 2011, au collège et au lycée, un cours d'éducation civique portant notamment sur la paix, la démocratie, les libertés individuelles et collectives, les moyens de les organiser, de les développer et de les préserver ;
- créer et faire vivre pleinement des comités sectoriels et un comité national du dialogue social qui favoriseront les échanges entre les partenaires sociaux sur la marche des affaires dans les entreprises ou dans la fonction publique et qui se chargeront aussi de la prévention des conflits sociaux et du règlement des différends qui pourraient surgir dans les relations entre les employeurs et les employés ;
- achever le ramassage des armes de guerre illégalement détenues et la réinsertion des ex-combattants dans la vie active normale ;
- prendre toutes dispositions de sorte que le calendrier électoral constitutionnel soit respecté et que toutes les élections soient organisées dans la liberté et la transparence totales.

b/ Garantir la bonne application de la loi sur les partis politiques

J'engagerai le gouvernement à :

- adopter et mettre en œuvre les textes complémentaires d'application de ladite loi ;
- s'assurer du strict respect de la loi par toutes les formations politiques.

c/ Organiser le statut de l'opposition républicaine et pacifier ses relations avec la majorité

Les premières années d'expérience démocratique conduisent à penser qu'il sera de bon ton d'organiser, désormais par la loi, les droits de l'opposition républicaine. D'où mon engagement de :

- faire adopter, ainsi que le préconise la constitution en son article 60, la loi fixant la protection et les avantages au bénéfice des candidats à l'élection présidentielle ayant obtenu au moins 15% des suffrages exprimés ;
- déterminer par la loi, dans le cadre de la fixation du régime des partis politiques, le statut de l'opposition ;
- favoriser le dialogue permanent entre l'opposition et la majorité.

d/ Promouvoir le dialogue entre les forces politiques nationales, les organisations de la société civile, les experts et autres « sachants » sur des sujets de société pouvant affecter durablement la vie de la nation

Des projets ou des propositions de loi dans les domaines comme la citoyenneté, la nationalité, l'exercice des libertés publiques, les droits civiques, le déclassement des zones protégées ou en défens, l'aliénation du domaine de l'Etat, ... feront l'objet d'un dialogue avant leur adoption.

e/ Consulter régulièrement tous les principaux dirigeants politiques nationaux avant la négociation des traités et accords internationaux susceptibles de réduire les marges de la souveraineté nationale

Les dirigeants des partis représentés au parlement ou dans les conseils locaux pourront être appelés pour une concertation avant que mandat ne soit donné au gouvernement de négocier des traités ou accords ayant un impact sur l'exercice de la souveraineté nationale.

7. MODERNISER LES AUTRES FONDAMENTAUX DE LA VIE EN SOCIÉTÉ

Pour le prochain mandat, je ferai davantage dans les domaines de l'emploi, de la santé, de la protection sociale, de l'urbanisme et de l'habitat, de l'environnement de base, de la gestion forestière, de la science et des nouvelles technologies, de la culture, des sports et de la lutte contre la vie chère.

a/ Repenser la politique de l'emploi à la lumière des évolutions économiques mondiales en cours

Il s'agira de :

- privilégier en amont la formation qualifiante et l'apprentissage dans les métiers offrant des services les plus demandés (ingénierie, maçonnerie, plomberie, électricité, hôtellerie, finances, commerce, gestion, ...) ;
- encourager l'esprit d'entreprise au sein de la population ;
- susciter et appuyer, par des financements et un encadrement appropriés, toutes les initiatives individuelles et associatives créatrices des richesses et d'emplois ;
- continuer d'améliorer l'environnement des affaires et de promouvoir le secteur privé pour une plus large éclosion et un meilleur épanouissement des entreprises privées ;
- réorganiser et pourvoir en moyens conséquents le service public de l'emploi de façon à le rendre plus performant dans l'aide à la recherche et à la création d'emplois.

Au-delà de toutes ces actions, l'Etat fera évoluer la législation sur l'emploi de sorte que toutes les entreprises installées ou qui s'installent au Congo auront l'obligation d'employer prioritairement et quasi- exclusivement les Congolais demandeurs d'emploi.

b/ Renforcer l'offre de santé

Il sera précisément question de :

- construire et équiper un hôpital général public dans les chefs-lieux de département et dans les villes de plus de 50.000 habitants qui n'en disposent pas ;

- doter les chefs-lieux de districts et les communautés urbaines, non encore pourvus, d'un hôpital de taille moyenne et les communautés rurales de dispensaires convenablement équipés ;
- ériger, dans les villages de plus de 1000 habitants, un centre de santé intégré fonctionnel sur toute l'année ;
- former en plus grand nombre et motiver les personnels de santé ;
- rendre accessibles à tous les soins de santé et les médicaments.

c/ Restructurer la protection sociale pour l'étendre, dans ses aspects de base, à l'ensemble de la population

L'évolution en cours de la protection sociale sera poursuivie aux fins de :

- refonder la sécurité sociale pour qu'elle profite désormais à tous, notamment dans les circonstances de la maladie et de la perte du revenu principal ;
- parvenir à procurer les soins de santé primaires à tous les Congolais contre le paiement d'un forfait minimal supportable par tous ;
- réinsérer dans la société, par des mécanismes appropriés de sécurité sociale, les enfants abandonnés, les chômeurs, les personnes frappées d'un grave handicap et les autres catégories de la population vivant encore en marge de la société.

d/ Améliorer le cadre de vie, les lieux des activités collectives et protéger l'environnement

Il s'agira de :

- créer des villes nouvelles modernes et continuer de refaire le lotissement dans les villes existantes pour les mettre aux normes des villes modernes ;
- accroître significativement l'offre publique des logements sociaux au profit de salariés aux faibles et moyens revenus ;
- renforcer ou faire créer, le cas échéant, le service de voirie urbaine dans chaque ville, chaque chef-lieu de district ou dans chaque communauté urbaine ;
- aider, par le truchement des subventions ou de prêts, les collectivités locales à se doter d'outils adéquats de salubrité publique ;

- améliorer la gestion des aires protégées ;
- veiller à la préservation de l'environnement ;
- poursuivre l'effort engagé dans l'exploitation des ressources naturelles respectueuse de l'environnement.

e/ Renforcer la gestion forestière

Il s'agira d'améliorer la contribution du secteur forestier à l'économie nationale et poursuivre l'effort engagé dans la rationalisation de la gestion des ressources forestières, notamment par :

- l'aménagement durable et la certification à terme de l'ensemble des forêts de production ;
- l'utilisation de pratiques forestières respectueuses de l'environnement et de l'intérêt général ;
- la transformation plus poussée et diversifiée des bois dans le pays ;
- la promotion de la sylviculture et la valorisation des plantations forestières villageoises, communautaires et privées ainsi que les produits forestiers non ligneux ;
- la mise en valeur du tourisme écologique et cynégétique ;
- le renforcement des capacités opérationnelles de l'administration et des entreprises forestières ;
- la diversification et le renforcement des financements du secteur forestier et de la coopération dans les processus de gestion forestière et sur le changement climatique.

f/ Soutenir la science, particulièrement la recherche appliquée, et promouvoir la maîtrise des technologies en phase avec les besoins du développement

Une nouvelle politique nationale de développement de la recherche scientifique et de la maîtrise des technologies entrera en vigueur au début du nouveau septennat.

Elle implique de :

- créer d'instituts publics de recherche dans les domaines d'utilité pratique

comme ceux de l'agronomie, de la foresterie, de la santé, de la géologie, de l'ingénierie, de la vie en société et d'adaptation des technologies ;

- regrouper les centres publics de recherche existants, aujourd'hui disséminés et insuffisamment équipés, dans les nouveaux instituts de recherche, en fonction de leur objet ;

- garantir à la recherche un soutien constant par la mise en place d'une provision pour la recherche développement et la maîtrise des technologies, qui contribuera ainsi à porter à 1 % du PIB (cf loi 15/ 95) l'effort financier national en faveur de la recherche.

g/ Démocratiser la culture et la pratique du sport tout en veillant au développement de l'élitisme dans les sports de compétition

Œuvre assez largement amorcée dans le cadre de la Nouvelle Espérance, particulièrement avec la municipalisation accélérée, l'investissement dans le secteur de la culture et dans celui des sports demeurera soutenu.

En matière de promotion de la culture, des arts et de la valorisation du patrimoine immatériel de notre peuple, le gouvernement continuera de :

- enrichir, protéger et illustrer le patrimoine culturel de la nation ;

- réhabiliter musées et lieux de mémoire ;

- mettre en place des maisons de la culture et des salles de spectacles à travers l'ensemble du pays ;

- ériger des monuments pour honorer la mémoire et perpétuer le souvenir des plus dignes des enfants de la patrie.

Dans le domaine des sports, le gouvernement se donnera pour devoir de :

- continuer de mettre en place ou de réhabiliter des installations sportives dans les communes, les chefs-lieux de départements, de districts et dans les communautés urbaines ;

- créer des écoles spécialisées devant contribuer à la structuration et au développement de l'élitisme sportif ;

- mettre au niveau des autres établissements du même genre l'institut national des sciences de l'éducation physique et sportive.

h/ Lutter contre la vie chère par la revalorisation régulière du pouvoir d'achat et par la maîtrise des prix

Après avoir effacé, pendant le septennat qui s'achève, les abattements de 27,5 % des salaires des fonctionnaires, il sera mis fin, au cours du nouveau septennat, au blocage des salaires et partant aux avancements sans effets financiers dans la fonction publique.

Parallèlement, des actions structurées (cf. la deuxième partie du présent projet de société) seront mises en œuvre pour augmenter la production nationale et contribuer à une meilleure maîtrise de l'évolution des prix, notamment les prix de biens et services de première nécessité.

8. MODERNISER LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE PUBLIQUE

Si les années 70 et les premières années de la décennie 80 ont vu se développer des contre-performances dans la gestion des entreprises publiques, la pratique en cours au Congo, du milieu des années 1980 à nos jours, a clairement montré les limites du secteur privé, considéré comme principal acteur du développement.

Le fait incontestable est qu'à ce jour, il n'est ni de secteur public ni de secteur privé, dans notre pays, capable de lancer et d'entretenir seul les processus d'industrialisation, du développement à grande échelle de l'agriculture et des services utiles à l'économie. En faisant le choix d'industrialiser et de moderniser le pays, on choisit par la même de renforcer à la fois le secteur privé et le rôle catalyseur de l'Etat dans le processus opérationnel du développement.

a/ Faire intervenir l'Etat pour susciter et stimuler les activités économiques

Il reviendra à l'Etat de :

- encourager et faciliter la création des entreprises pour telle ou telle activité jugée indispensable à la bonne structuration et au développement de l'économie nationale ;
- soutenir et aider les entreprises travaillant à l'épanouissement des activités ainsi retenues.

b/ Rechercher des partenaires viables et expérimentés pour créer des entreprises mixtes

Dans les cas où l'encouragement ne suffirait pas à donner naissance aux activités dites indispensables, il sera du devoir de l'Etat de :

- négocier et obtenir le partenariat des grandes entreprises évoluant dans le secteur ou dans la branche d'activités que l'Etat souhaite voir se développer ;
- réunir les conditions et les garanties nécessaires pour attirer les investisseurs privés dans le cadre des « joint-ventures » ;
- mettre en pratique des règles de sa participation qui ne lui feront pas porter toutes les charges et pertes contre la gestion et les profits réservés aux partenaires.

c/ Créer, le cas échéant, des entreprises publiques pour des activités bien ciblées

A défaut d'entreprises privées ou mixtes pour l'exploitation des activités d'une importance capitale, l'Etat se chargera de :

- donner vie à ces activités par la création des entreprises publiques ;
- confier la gestion de ses entreprises aux plus méritants, même s'ils ne sont pas de nationalité congolaise ;
- signer de contrats de performances avec les gestionnaires des entreprises, leur donner les moyens d'action et faire évaluer périodiquement leurs performances ;
- mettre les entreprises et leurs gestionnaires à l'abri des immixtions politiques et des décisions de la bureaucratie ;
- ouvrir le capital de chaque entreprise, au fur et à mesure de la maturation de ses activités ;
- privatiser, si c'est nécessaire, les entreprises publiques dont les activités seront tombées dans le domaine de la concurrence.

d/ Promouvoir de nouveaux financements de l'économie nationale

Le système financier national actuel, composé essentiellement des banques commerciales, ne s'est pas montré performant dans le financement de l'économie nationale. D'où l'impérieuse nécessité, pour l'Etat, de :

- promouvoir de nouveaux financements qui seront le plus possible adaptés à l'objet à financer ;
- s'impliquer directement dans la mise en place des mécanismes de financement appropriés à telle ou telle activité d'importance capitale ;
- mobiliser davantage les ressources intérieures, avec une fiscalité réformée, et les ressources extérieures, avec une politique proactive de coopération internationale, pour les orienter vers les investissements productifs ;
- créer des fonds départementaux de développement, financés entre autres par la « PID », ayant pour objet principal la promotion des investissements dans chaque département du pays ;
- participer, de préférence en tant qu'actionnaire minoritaire, à la création des banques spécialisées (dans le financement de l'agriculture, des industries, des travaux publics, du commerce, des services et autres activités

spécifiques) et des sociétés de capitaux à risque ou sociétés d'investissement;

- appuyer fortement la création des institutions privées de financement adaptées à l'échelle des villages, des districts, des coopératives, des petites et moyennes entreprises.

9. MODERNISER LES INFRASTRUCTURES DE BASE

Il s'agira de :

- renforcer la mise en œuvre du schéma national d'aménagement du territoire ;
- poursuivre le maillage de l'ensemble du pays en infrastructures de base (construction des nouvelles routes nationales et départementales, des routes reliant le Congo aux pays voisins, des ports et aéroports ; réhabilitation des voies ferrées et navigables, ...) ;
- étendre les opérations de municipalisation accélérée aux départements du pays non encore concernés par celles-ci ;
- achever l'édification du boulevard énergétique national pour que tout le pays soit électrifié ;
- élargir la couverture audiovisuelle et en télécommunication à l'ensemble du pays ;
- installer de nouveaux équipements de production et de distribution d'eau pour assurer la desserte régulière du pays en eau potable.

De la sorte, le territoire national sera dans son ensemble mieux équipé, offrant ainsi des meilleures conditions de vie aux populations et multiples possibilités d'accueil d'investissements dans les différents secteurs de l'économie.

10. MODERNISER L'OUTIL DIPLOMATIQUE ET PROMOUVOIR UNE DIPLOMATIE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

a/ Moderniser, rationaliser l'outil de la diplomatie et élargir la carte diplomatique

Toutes nos grandes missions diplomatiques et consulaires à travers le monde seront désormais interconnectées, grâce aux NTIC, à l'administration centrale de Brazzaville.

Un rôle accru sera accordé aux missions diplomatiques, notamment pour la préparation des contacts et dans les négociations ainsi que pour les signatures de contrats bilatéraux et multilatéraux.

Un accent sera mis sur le recadrage de la carte diplomatique de manière à l'adapter au nouveau positionnement géostratégique du Congo. C'est dans cette perspective que seront implantées des missions diplomatiques et consulaires dans tous les pays du G8 et les pays émergents.

b/ Contribuer à l'accélération du processus d'intégration sous- régionale

J'engagerai davantage le Congo à accélérer la mise en œuvre des projets d'intérêt régional retenus dans le cadre de la CEMAC, de la CEEAC et du NEPAD, notamment dans les domaines des transports (construction des routes et voies ferrées, aménagement des voies navigables, multiplication des liaisons aériennes reliant les Etats membres), de l'énergie (interconnexions des réseaux électriques, réhabilitation et extension du barrage d'Inga et de ses lignes de desserte dans la sous région, ...), de la protection de l'environnement (préservation commune de la faune et de la flore, lutte commune contre la pollution des eaux, ...), de la formation et de la recherche (création de centres régionaux d'excellence en matière d'agronomie, des finances, de gestion, de maîtrise des technologies, ...).

c/ Engager une diplomatie au service du développement

Les sept années à venir connaîtront également l'exploration efficiente de toutes les potentialités qu'offre la coopération économique bilatérale et multilatérale. Il s'agit de formuler des stratégies de mobilisation optimale des ressources externes.

En conséquence, une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités de négociation des organismes directement ou indirectement impliqués dans le partenariat avec les institutions du système des Nations unies, l'Union Européenne, les pays émergents et autres cadres de

coopération.

De même, il conviendra d'explorer le champ de la coopération décentralisée et avec les ONG d'aide au développement.

Pour la mise en cohérence de toutes les initiatives sectorielles, il conviendra d'activer la commission des affaires étrangères et de la coopération, de manière à orienter et à coordonner l'ensemble des démarches diplomatiques engagées à cet effet.

Par ailleurs, des missions d'expansion économique et commerciale seront créées près les Ambassades du Congo, prioritairement dans les pays de résidence à vocation économique.

d/ Renforcer la coopération et les relations de bon voisinage

Il s'agira, de porter une attention soutenue dans la gestion apaisée des relations du Congo avec ses voisins et de faire de l'Afrique centrale une zone de paix à travers les actions ci-après :

- le développement accéléré des échanges avec les pays voisins par la redynamisation des commissions mixtes et commissions spéciales ;
- l'intensification des initiatives de paix et de sécurité aux frontières ;
- la mise en œuvre du programme « Frontières » de l'Union Africaine et de la CEEAC.

e/ Participer de manière active à la construction de l'Union Africaine et à l'intégration de l'Afrique

Nos efforts en faveur de la paix, de l'unité et de l'intégration de l'Afrique seront poursuivis.

Il s'agit de s'investir pleinement dans toutes les actions visant à terme l'intégration et le développement de l'Afrique, en ce qui concerne notamment :

- les projets d'intégration retenus dans le cadre du NEPAD ;
- le développement de la coopération technique intra africaine ;
- le suivi du projet de Gouvernement de l'Union, étape nécessaire de la marche graduelle vers la création à terme des Etats-Unis d'Afrique ;

- la mise en œuvre de l'architecture de paix et de sécurité.

f/ Demeurer un acteur engagé sur la scène internationale

Le crédit international dont jouit le Congo aujourd'hui sur la scène internationale sera davantage capitalisé.

Il s'agira de l'engager de manière interactive dans :

- la gestion apaisée de l'environnement international ;
- la participation sans complexe aux initiatives de paix, de sécurité et de protection des droits de l'homme ;
- le règlement des conflits dans la sous région et au niveau international ;
- la dynamique de la mondialisation.

II/ L'INDUSTRIALISATION DU PAYS

Industrialiser le pays, c'est organiser à partir de maintenant, plus qu'auparavant, la production nationale de biens et de services, sur une grande échelle. C'est contribué à mettre en place, dès le début du nouveau septennat, des nouvelles activités de production de masse, appelées à prospérer dans tous les secteurs de l'économie et à assurer, tout le long du septennat, une croissance forte des richesses nationales et d'emplois. Industrialiser le pays, c'est le faire entrer de plain-pied dans le processus du développement.

Dans cette perspective, il ne suffira pas de faire implanter quelques usines ça et là pour espérer atteindre l'objectif d'industrialisation du pays. Il appartiendra plutôt à l'Etat de s'atteler à encourager l'installation de plusieurs industries dans différents domaines afin que chaque nouvelle industrie vienne en complément de celles qui se développent en même temps qu'elle ou de celles existantes et appelle d'autres nouvelles. De la sorte, toutes les industries se soutiendront mutuellement et formeront un vrai tissu industriel national.

Pour ce faire, je choisis les principales options que voici.

1. AIDER A CONSOLIDER, A DIVERSIFIER ET A AUGMENTER LES CAPACITES DES INDUSTRIES EXISTANTES

Les principales industries existantes, en dehors de celles d'extraction des matières premières, sont les brasseries, les sociétés d'eau minérale et les unités de transformation du bois.

Toutes ne sont pas suffisamment diversifiées et couvrent difficilement l'ensemble de la demande effective nationale des produits qu'elles mettent sur le marché.

Il y a donc nécessité de :

- consolider la stabilité politique, la stabilité macroéconomique et sociale pour continuer d'offrir à ces industries un cadre propice à leur développement ;
- poursuivre l'amélioration des infrastructures économiques et sociales utilisées par ces industries pour rendre ces dernières plus performantes ;
- alléger les coûts de leur production par l'offre des services publics (fourniture d'électricité, adduction d'eau, moyens de communication et de télécommunication, ...) à bas coût ;
- protéger les industries nationales de la concurrence déloyale ou du dumping ;
- ne pas décourager l'activité par une imposition trop forte ;
- éliminer les réglementations et les contrôles excessifs de l'Etat qui sont de nature à décourager l'exercice des activités industrielles ;
- accorder des aides et de prêts publics directs aux industries existantes pour leur diversification plus poussée ;
- favoriser l'émergence et le développement des classes moyennes pour relever le niveau de la demande profitant à ces entreprises ;
- inciter à la constitution permanente de l'épargne nationale aux fins de mettre à la disposition de ces entreprises, par le truchement des banques, des crédits à moyen et long terme devant leur permettre de renouveler ou d'augmenter leurs capacités de production ;
- fournir aux industries existantes, grâce au système éducatif modernisé, une main d'œuvre hautement qualifiée.

2. INDUSTRIALISER LE PAYS PAR L'AGRICULTURE

En tenant pour acquis les différents programmes portant sur l'agriculture (programme décennal du développement de l'agriculture, programme national de sécurité alimentaire, ..., adoptés et mis en œuvre dans le cadre de la Nouvelle Espérance, les efforts seront poursuivis en vue notamment de :

- passer de l'agriculture de subsistance prédominante, utilisant des moyens de production rudimentaires, à la domination de l'agriculture moderne exploitant de grandes surfaces avec des techniques modernes et une productivité élevée ;

- mettre en synergie l'agriculture et l'industrie, avec une agriculture bien organisée, dynamique et abondante rendant disponibles suffisamment de produits bruts pour justifier la création, la viabilité et la pérennité des industries agro-alimentaires ou des industries de bioénergie ;

- substituer progressivement les fortes importations des denrées alimentaires par la production des industries agroalimentaires implantées sur le territoire national ;

- susciter ou créer, directement ou en joint-venture, des industries produisant des biens utiles à la pratique et au développement de l'agriculture (machines et outils agricoles, engrais et autres intrants industriels, pièces de rechange des machines, emballages, etc.) ;

- inciter au développement de différents services (location d'entrepôts appropriés de stockage des produits agricoles, transport avec continuité de la chaîne de froid, commercialisation, etc.) dont a besoin l'agriculture.

Entre l'agriculture et l'industrie se développeront ainsi des effets bénéfiques réciproques, vertueux à la fois pour la croissance, l'emploi et pour la transformation des structures économiques du pays.

3. INDUSTRIALISER LE PAYS PAR LA TRANSFORMATION LOCALE DE SES RESSOURCES NATURELLES

Les ressources naturelles étant présentes dans le pays, déjà en exploitation pour certaines, elles constitueront la base sur laquelle s'élèveront des nouvelles industries.

Plutôt que d'exporter à l'état brut toutes nos matières premières, certaines, et dans un horizon de dix ans beaucoup d'autres, seront désormais transformées sur place pour accroître la valeur ajoutée produite au niveau national. Pour le septennat à venir, il s'agira de :

- favoriser activement la création des industries privées transformant les ressources naturelles du pays en biens de consommation ou d'équipement, demandés sur le marché intérieur et/ou sur le marché de la sous région de la CEEAC ;
- créer des entreprises mixtes ou publiques d'exploitation et de transformation de certaines ressources présentant un intérêt particulier pour le développement du pays, comme c'est déjà le cas avec la SNPC ;
- privilégier la formation des filières (corps gras, bois, pétrochimie ...) conférant au pays une parfaite maîtrise de la chaîne de transformation de ses ressources locales ;
- encourager fortement la consommation nationale des produits issus des industries implantées sur le territoire national, tout en accompagnant l'amélioration de la qualité et de la compétitivité de ces produits.

Dans le cadre de cette option d'industrialisation seront particulièrement privilégiées les industries agro-alimentaires, les industries de transformation des ressources halieutiques, les industries liées à la transformation du bois, les industries de transformation du pétrole et de ses dérivés.

4. INDUSTRIALISER LE PAYS PAR LA PRODUCTION LOCALE DES BIENS MANUFACTURES

Eu égard à l'étroitesse du marché national, cette option d'industrialisation doit viser principalement le marché régional avec ses 125 millions de consommateurs aujourd'hui et vraisemblablement plus de 150 millions en fin d'année 2016.

En ayant en ligne de mire le marché unique de la CEEAC, il sera opportun, dès le début du nouveau septennat, de :

- contribuer à minimiser les coûts de production dans notre pays en rendant aisément accessibles et moins chers les éléments déterminants du « process » de production comme les sources d'énergie, le transport, les télécommunications et la diffusion du progrès technique ;
- attirer au Congo les industriels désireux d'investir en Afrique en garantissant l'existence des conditions fiscales avantageuses, de la main d'œuvre qualifiée et d'autres avantages décisifs dans le choix du lieu d'investissement;
- inciter à investir, si c'est nécessaire avec la participation au capital de l'Etat ou de ses démembrements, les entreprises capables de répondre à la demande en biens de première nécessité et de consommation courante de la région CEEAC ;
- soutenir, avec des politiques et moyens spécifiques, l'expansion des industries nationales de matériaux de construction, du mobilier domestique, d'ustensiles, de textiles, des chaussures, des médicaments génériques, des différents objets de toilette et d'autres biens de grande consommation courante ;
- contribuer à élever la compétitivité de ces industries afin de leur permettre de conquérir régulièrement des nouvelles parts de marché.

5. INDUSTRIALISER LE PAYS PAR LA STRUCTURATION DE L'OFFRE LOCALE DU TOURISME

A l'instar de ce que l'on préconise pour le développement des activités industrielles proprement dites, l'Etat encouragera l'émergence et l'épanouissement de l'industrie touristique.

En la matière, il aura pour missions de :

- investir de façon conséquente dans l'aménagement des sites touristiques (parties littorales et zones à l'intérieur du territoire d'intérêt touristique, les aires protégées pour l'écotourisme à travers) ;
- favoriser, par des incitations multiples, le développement dans le pays des moyens de transport de toutes natures (maritimes, fluviales, aériens, terrestres et ferroviaires) pour accompagner l'essor du tourisme ;
- appeler et encourager l'investissement privé à se déployer massivement dans l'industrie du tourisme national ;
- lancer, en partenariat ou à sa seule initiative, certaines activités fondatrices de l'industrie touristique (construction de grands hôtels et de centres de loisirs, valorisation de la culture, des arts nationaux et des lieux historiques, etc.) ;
- créer un office de promotion de l'industrie touristique chargé, entre autres, d'attirer les « tour-opérateurs » à investir dans le pays et de rechercher des financements, auprès des institutions financières multilatérales et étrangères (Banque mondiale, PNUD, BAD, AFD, etc.) pour soutenir le programme de développement du tourisme au Congo ;
- créer l'agence nationale du tourisme en charge de la promotion du Congo, à l'intérieur et à l'étranger, comme lieu touristique.

A l'exemple des pays qui encouragent le tourisme, celui-ci devra contribuer, au terme du septennat, pour plus 10% au PIB de notre pays.

6. INDUSTRIALISER LE PAYS PAR LES SERVICES

Une société en voie de développement accéléré, c'est le cas du Congo, a de plus en plus recours aux services. Ces derniers sont parties intégrantes de la stratégie de développement.

Comme les biens, ils doivent être produits et rendus disponibles en masse.

On ne saurait concevoir une bonne montée en puissance de l'agriculture et de l'industrie sans un accroissement parallèle des services.

Aussi, l'Etat se dotera-t-il d'une politique adéquate de développement des services dans les principaux domaines ci-après :

- transport (de personnes et de biens par tous les moyens possibles) ;
- logistique (entreposage, gestion de la chaîne d'approvisionnement, transit, etc.) ;
- commerce (de gros, demi-gros et de détail) ;
- finances (banques d'affaires, société de capital-risque, sociétés d'assurance, etc.) ;
- aide aux entreprises (comptabilité, audit, conseil, recrutement, etc.) ;
- technologies de l'information et de la communication ;
- immobilier (pour la vente, l'achat ou la location des biens immobiliers) ;
- locations diverses (de biens d'équipement, de consommation et de biens intermédiaires) ;
- loisirs (vacances organisées, organisation des spectacles et des expositions, etc.) ;
- services publics (enseignement, formation spécialisée, santé, etc.).

Pour tous ces domaines, l'Etat encouragera et soutiendra l'investissement privé par des mécanismes appropriés tels les prêts et avances de l'Etat aux investisseurs, la bonification des crédits obtenus par les entreprises auprès des banques nationales, etc.

7. CREER DES ZONES ECONOMIQUES INDUSTRIELLES SPECIALISEES DANS LES EXPORTATIONS

Troisième des douze engagements de la Nouvelle Espérance, la mise en place des zones économiques spéciales, différée entre 2002 et 2009, sera effective durant le septennat à venir.

Toutes les dispositions utiles seront prises pour :

- aménager au nord sur les bords de la rivière Sangha, au centre sur les bords de l'Alima, au sud -est sur les bords du fleuve Congo et au sud-ouest sur les bords de l'océan atlantique, des zones économiques spéciales devant regrouper des industries spécialisées dans les exportations ;
- édicter, dans ces zones, une fiscalité appropriée à l'effet d'attirer des entreprises industrielles d'exportation.

8. CREER LES CONDITIONS DE L'EMERGENCE D'UNE INDUSTRIE LOURDE

Parallèlement au développement de toutes les industries, dont on a déjà fait mention, il sera exploité, avec un fort engagement de l'Etat, toute possibilité d'installation au Congo des industries dites lourdes (sidérurgie, métallurgie, machines-outils, mécanique, production du gros matériel électrique, automobile, etc.) tournées principalement vers l'exportation.

Il s'agira, dans les premières années à venir, de :

- nouer le dialogue avec les industriels opérant dans les branches dites lourdes de l'industrie afin d'avoir la parfaite connaissance de leur demande dans la perspective d'un transfert, ne serait-ce que partiel, d'activités en faveur de notre pays ;

- mettre en place, par l'Etat et le cas échéant par l'industriel intéressé, les conditions nécessaires au déploiement de l'activité au Congo ;

- créer un fonds spécial d'encouragement d'implantation des industries lourdes, fonds financé principalement par une taxe spéciale payée par les industries existantes devenues matures.

CONCLUSION

Le Chemin d'Avenir que je propose au peuple repose sur des valeurs et principes partagés par l'ensemble des Congolais. Il est construit autour de la modernisation et de l'industrialisation du Congo, conditions préalables pour son réel développement.

Il répond à l'urgence sociale, pierre angulaire de notre action pour le prochain septennat.

Il prolonge la « Nouvelle Espérance ». Il conduira assurément à la prospérité.

L'expérience des sept années de la Nouvelle Espérance nous permettra, grâce aux enseignements tirés, d'engager l'action gouvernementale sans atermoiement, sans hésitation, puisque les jalons sont posés et la route durablement balisée.

Ma détermination à moderniser et à industrialiser le Congo est sans équivoque.

Elle est assise sur le socle de la volonté de transformer notre pays, de le propulser au rang de nouveau pays émergent, de rénover en profondeur notre société pour la rendre plus dynamique, plus créatrice, plus unie et plus prospère. Une société où la chance sera donnée à chacun de s'épanouir pleinement.

En proposant cette nouvelle perspective, je réponds, une fois encore, à l'appel du Congo et à l'intérêt général. Car ce qui importe au-delà de tout, c'est la prospérité de notre pays et le bonheur de son peuple. Ce sont là des horizons accessibles.

Pourvu que nous n'y allions pas par des voies du hasard et de l'approximation, mais par la voie la plus sûre et la plus fiable, le **Chemin d'Avenir**.